

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 11 juillet 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	4
votants :	30
abstentions :	0
voix pour :	30
voix contre :	0

Aujourd'hui mercredi 11 juillet 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 05 juillet 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Danielle JOURZAC - Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT- Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

M. Olivier TOUBOUL (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA (donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS) – M. Jérôme TEXIER-BLOT (donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Noël BELLIOU) –

ETAIENT ABSENTS

Mme Stéphanie FRITZ - M. Christian BAYLE - Mme Jeanine PROVOST –

Mme Marianne JEANDIDIER est nommée secrétaire de séance.

2018.107

PERSONNEL
TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
VU le tableau des emplois validé par délibération n°2018-21 du conseil municipal en date du 28 février 2018,

Il est proposé à l'assemblée,

De créer les postes détaillés ci-après et de valider le tableau des emplois ainsi modifié joint en annexe.

CREATION DE POSTES – TITULAIRES
Filière administrative : 1 poste de Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe 3 postes d'Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
Filière technique : 3 postes d'Agent de maîtrise principal 6 postes d'Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Filière médico-sociale et sociale : 4 postes d'Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe 1 poste d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe
Filière culturelle : 2 postes d'Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe
Filière sécurité : 1 poste de Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe
Filière animation : 2 postes d'Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

APPROUVE la création des postes détaillés ci-dessus.
VALIDE le tableau des emplois ainsi modifié joint en annexe.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
 Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel Gourinchas
 Michel GOURINCHAS